



En juin, le jury local composé de Annick CATTANI, Responsable de la Commission Environnement, Chantal VAUTHIERS, Estelle PIERRE, Isabelle PELTIER et Luc NOIROT a établi un classement suivant les critères : esthétique, qualité des plantes, couleurs, harmonie et originalité.
7 participants ont été récompensés.

Palmarès

1^{ère} catégorie A (Maison avec jardin très visible de la rue surface <100 m²)

- 1^{er} : M. et Mme Daniel CAMINADE
- 2^{ème} : Mme Juanita BRECK

1^{ère} catégorie B (Maison avec jardin très visible de la rue >100 m²)

- 1^{er} : M. et Mme Daniel FORGEOT
- 2^{ème} : Mme Josette GOUSSELOT

2^{ème} catégorie (Maison avec décor floral installé sur la voie publique)

- 1^{er} : M. Mathieu CHANEY

4^{ème} catégorie (Fenêtre ou mur)

- 1^{ère} : Mme Stéphanie ANDRIOT

5^{ème} catégorie (Balcon fleuri)

- 1^{ère} : Mme Marie-Claude CABLEY

Félicitations à tous les participants et nous encourageons vivement les personnes à s'inscrire au concours.

RECOMPENSE DEPARTEMENTALE :

La Commune a été une nouvelle fois récompensée pour les ponts de Froncles et Buxières et le lavoir de Froncles.

Un grand bravo aux employés communaux pour leur travail.

Annick CATTANI
Responsable environnement

